



# AVIS PUBLIC

## ADOPTION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 9 janvier 2012, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté les règlements suivants :

**Règlement numéro 2012-179**  
**Code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus,**  
**des employés et autres intervenants de la Ville d'Asbestos**

Ce règlement énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et en établit les règles et les sanctions, le tout en conformité avec la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**Règlement numéro 2012-180**  
**Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes**  
**et autres redevances pour l'année 2012**

Ce règlement décrète l'imposition des taux de taxes foncières ainsi que les autres tarifs et redevances établis par le conseil municipal pour l'année 2012.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : [www.ville.asbestos.qc.ca](http://www.ville.asbestos.qc.ca).

Donné à Asbestos, Québec, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2012.

**Marie-Christine Fraser, greffière**